

déséquilibré ? Un détail étrange, c'est qu'après chaque sinistre le parquet recevait des lettres anonymes lui désignant comme l'incendiaire le jeune Gueyta. Or, ces dénonciations réitérées, il a été établi que c'est Gueyta lui-même qui les écrivait. Dans quel but ?

Le pauvre abbé Andreau, curé de Saint-Félix, qui n'aurait jamais soupçonné pareille perversité chez son élève, est persuadé que le jeune Gueyta ne jouit pas de toute sa raison. Le jeune incendiaire avait déjà comparu au mois de mars dernier devant le jury de Tarbes. Après trois jours de débats, le défenseur révéla à l'audience un détail ignoré jusqu'alors : Marcel Gueyta aurait donné des signes d'extravagance et de dérangement cérébral depuis le jour où le magnétiseur Pyckmans l'a hypotisé dans une séance publique qu'il donnait à Tarbes. L'avocat demanda à la cour d'ordonner un supplément d'expertise médicale, et, faisant droit à ces conclusions, la cour renvoya l'affaire à une autre session.

C'est dans ces conditions que cette cause assez curieuse vient d'être appelée pour la seconde fois.

Malgré les efforts de la défense, et sur l'avis conforme des médecins, le jury a admis la responsabilité du jeune Gueyta, qui a été condamné à cinq ans de réclusion.

Quelle saveur dans tout ce morceau !

Mais, ce qui pour nous est un comble, c'est laveu naïf du correspondant de la *Presse*.

L'abbé Andreau ayant reconnu les instincts pervers de son pupille le destinait aux missions étrangères.

En voilà de la sollicitude, on nous ne nous y connaissons plus.

Peut-être songeait-il à nous envoyer au Canada cet autre petit Guyhot !

De telles leçons montrent l'imprudence qu'il y a à conclure comme le font les ennemis de l'école neutre du particulier en général, et nous nous garderons bien de les imiter.

D'ailleurs, il importe, dans les circonstances présentes d'avoir le triomphe modeste ; la victoire des écoles publiques du Manitoba s'est gagnée aux dépens du respect de notre race.

Plutôt que d'admettre, comme il convenait, que la liberté scolaire revenait de droit au Manitoba, plutôt que de s'être posé sur le large terrain des principes pour admettre une organisation qui s'impose, nos prétendus représen-

tants à Ottawa ont organisé sous l'œil bienveillant du clergé une hypocrite cabale de résistance ; quitte à trahir ensuite ceux qu'ils feignaient de soutenir et à laisser faire par ruse ce qu'ils auraient du encourager par devoir.

Et maintenant, aurons-nous la sommission du clergé à un état de choses qui résulte bien de la volonté du peuple ?

Nous ne le croyons pas, s'il faut ajouter foi à la dépêche de Winnipeg que voici, d'après la *Gazette de Montréal*.

Winnipeg, 8 juillet.—Sa Grandeur l'archevêque Langevin et le Père Guillette, recteur de l'église Ste-Marie, sont partis pour Québec jeudi dernier pour une mission importante. Le but de leur mission est de recueillir des fonds pour le maintien des écoles séparées à Winnipeg et dans la province, et pour cela ils se proposent d'organiser une loterie. Les détails de cette organisation ne sont pas encore complétés, mais on sait que les tirages de cette loterie auront lieu dans la province de Québec et que les billets seront mis en vente dans toutes les principales villes du Dominion. Les prix principaux seront des lopins de terre à choisir à Winnipeg et aussi des fermes situées dans la province de Manitoba. Les organisateurs disent qu'il est absolument nécessaire de se procurer de l'argent pour maintenir les écoles séparées, et ils pensent que ce moyen sera très avantageux.

La loterie sera le dernier refuge de la foi, s'il faut laisser faire toutes ces entreprises.

Comme si la malheureuse province de Québec n'était pas déjà saignée à blanc, n'avait déjà pas assez de mal à subvenir à la voracité de son clergé sans encore l'enserrer dans les tentacules d'une nouvelle pieuvre : la loterie ecclésiastique et scolaire.

Les écoles séparées étaient déjà une institution bien précaire et dont la perpétuation répugnait assez aux idées libérales, mais s'il faut en plus qu'elles soient soutenues au moyen de loteries, périssent les écoles séparées !

D'ailleurs, pourquoi une loterie, où en est l'utilité à moins que l'intention soit formelle d'introduire ce vice dans le pays ?

Du moment que le clergé catholique a des terrains dans le Nord-Ouest, des terres et des propriétés au Manitoba ; du moment qu'il désire conserver ses écoles catholiques, il a une chose bien simple à faire.

Qu'il vende donc ses biens, qu'il se dépouille